

Réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 109  
Nombre de présents : 95  
Nombre de votants : 103

L'an deux mille quatorze, le premier décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante de Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Jean-Charles CAZALÉ (suppléant de Louis COSTEDOAT), Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Nicole TURRA, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Michel LAGOUARDAT, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Louis GOUDICQ, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Véronique ETCHART, Estelle PALIS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Stéphanie LERICHE, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Corinne RHOUY, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Bernard MELIANDE, Frédéric PETERS, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Claude ESCOFET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Emmanuelle LACROIX-CHAGUE, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LECHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Didier ALSINET, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Idelette DEMAISON (pouvoir à David CRABOS), Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Michel JESER, Delia MATA-CIAMPOLI (pouvoir à Pierre MUCHADA), Jacques CLAVE (pouvoir à Véronique ETCHART), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à Emmanuel HANON), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Michel LABOURDETTE), Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Frédéric LARRIVIERE), Sylvie DAHETZE, René LACABE (pouvoir à Claude ESCOFET).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 5 : ECHANGE AVEC SOULTE DE PARCELLES SITUÉES A OS-MARSILLON  
ET PARDIES AVEC LA SOCIÉTÉ AUTAA**

**Rapporteur** : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

La communauté de communes de Lacq-Orthez est propriétaire des parcelles cadastrées AE122 d'une superficie totale de 860 m<sup>2</sup> et AE123 de 695 m<sup>2</sup> sur la commune d'OS-MARSILLON.

La SCI AUTAA, propriétaire de la parcelle contiguë cadastrée AA15 sur la commune de Pardies, souhaite clôturer totalement sa propriété. Une partie de son parking étant située sur la propriété de la communauté de communes de Lacq-Orthez, il est proposé de lui vendre l'emprise du parking représentant 569 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle AE122. Suite à la réalisation du document d'arpentage, cette emprise de 569 m<sup>2</sup>, nouvellement numérotée, figure au cadastre de la commune d'Os-Marsillon **section AE numéro 367**.

Par ailleurs, une partie de la parcelle AA15, propriété de la société AUTAA, est à usage de voie d'accès utilisée par elle mais également par la COVED pour accéder à la parcelle AA17 depuis la RD 281.

Aussi, il est proposé que la communauté de communes de Lacq-Orthez, déjà propriétaire de la moitié de la route d'accès, acquière une emprise de 52 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle AA15 afin que l'accès puisse continuer à être utilisé par COVED. Suite à la réalisation du document d'arpentage, cette emprise de 52 m<sup>2</sup>, nouvellement numérotée, figure au cadastre de la commune de Pardies **section AA numéro 51**.

Les services de France Domaine estiment la parcelle **AE 367** à 1 150 € soit 2,02 €/m<sup>2</sup>.

Il est proposé un échange avec soulte résultant du calcul suivant :

- ✓ Vente de la parcelle AE 367 à la société AUTAA : 569 m<sup>2</sup> x 2,02 € = 1 150 €
- ✓ Acquisition de la parcelle AA 51 à la société AUTAA : 52 m<sup>2</sup> x 2,02 € = 105,04 €
- ✓ Soulte due par la société AUTAA : 1150 € - 105,04 € = 1 044,96 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** l'échange de la parcelle AE 367 d'une contenance de 569 m<sup>2</sup> située à Os-Marsillon, propriété de la communauté de communes, avec la parcelle AA 51 d'une contenance 52 m<sup>2</sup> située à Pardies, propriété de la société AUTAA,
- **de fixer** le montant de la soulte due par la société AUTAA à 1 044,96 € HT,
- **d'autoriser** son Président à signer toute pièce nécessaire pour mener cette opération à bonne fin.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/12/2014
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/12/2014